Zeitschrift: Informations-Blätter / Schweizerischer Verein für Täufergeschichte =

Feuilles d'information / Société suisse pour l'histoire mennonite

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte

Band: 7 (1984)

Artikel: Le plaidoyer pour la tolérance de Caspar Schwenckfeld et de ses

adeptes à Strasbourg (1529-1631)

Autor: Husser, Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1056039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le plaidoyer pour la tolérance de Caspar Schwenckfeld et de ses adeptes à Strasbourg (1529 – 1631)

Daniel Husser*

L'étude du séjour strasbourgeois de C. Schwenckfeld (1529-33) et de l'activité ultérieure de ses disciples (jusqu'en 1637), aura pour but de situer le Silésien dans le grand débat entre une Eglise issue de la Réforme, prenant de fait la succession de l'Eglise catholique romaine, et des communautés de sectaires.

Cette confrontation est en fait celle de deux conceptions de l'Eglise fondamentalement différentes : d'une part l'Eglise multidiniste, fait spirituel mais aussi politique et social, facteur d'unité de la cité et, d'autre part, l'Eglise de confessants, « communauté des saints » reposant sur des choix et engagements individuels librement consentis.

L'année 1529, marquée à la fois par l'arrivée à Strasbourg de Caspar Schwenckfeld, de Bünderlin, de Marbeck et de Hoffmann, par l'afflux considérable de réfugiés à cause de la famine et des persécutions d'anabaptistes, ainsi que par le relatif échec du colloque de Marburg entre Luthériens et Zwingliens (pôles entre lesquels hésitait l'Eglise de Strasbourg), apparaît comme le début d'une phase aiguë dans la crise religieuse consécutive à l'introduction de la Réforme à Strasbourg en 1524.

Confronté à cette situation critique, Caspar Schwenckfeld a été amené à prendre, à Strasbourg, des positions qui ont été, tant pour l'évolution de sa pensée que pour celle du conflit en question, de la plus haute importance.

Schwenckfeld à Strasbourg (1529-1533)

1. Les circonstances de l'arrivée de C. Schwenckfeld

Caspar Schwenckfeld von Ossig, né en 1490 dans une famille noble de Silésie, devient secrétaire particulier du duc de Liegnitz qu'il accompagne dans ses déplacements. Gagné aux idées de Luther, il prêche la Réforme en Silésie. En 1525, un différend l'oppose à Luther qui n'accepte pas sa proposition concernant l'exclusion de l'Eglise (Bann) pour le maintien de sa pureté. En 1528, les chefs de l'Eglise strasbourgeoise, demandèrent par écrit l'opinion de Schwenckfeld sur la question du sacrement de la communion. Sa réponse leur parut si intéressante qu'ils la communiquèrent à Zwingli lequel en fit imprimer et publier le contenu, sans accord de la part de l'auteur. L'irritation fut grande du côté catholique et l'évêque Faber (Vienne) intervint auprès de l'empereur qui fit adresser des remontrances au duc de Liegnitz au sujet des activités de son secrétaire particulier. Prenant les devants, Schwenckfeld offrit de s'exiler volontairement et se dirigea vers Strasbourg, où l'accueil fut très cordial. Le 18 mai 1529, Capito, dans la maison duquel Schwenskfeld est hébergé, écrit à Zwingli pour lui relater cette arrivée : Schwenckfeld, le Silésien est arrivé ici ces derniers jours. Un homme vraiment distingué, tout animé de l'Esprit du Christ... un éminent témoin du Christ..., un « instrument aimé de Dieu » : « qui a reçu à la fois le discernement des choses divines ainsi que l'habileté de les faire connaître en vue d'une amélioration ».

^{*} Docteur en histoire, proviseur de collège.

2. Relations entre Schwenckfeld et l'Eglise officielle :

— De la collaboration à la mise en question (1528-1532)

Après cet accueil favorable, les hôtes de Schwenckfeld trouveront peu à peu des motifs de mécontentement dans l'attitude de ce dernier envers eux et leur Eglise : il fréquente, sans s'en cacher, les anabaptistes et surtout, il met ouvertement en question la valeur des sacrements, l'Eglise, ses pratiques et ses chefs.

Dès 1530, il conteste aussi la valeur de l'« ordination » de ceux qui, par elle, se disent seuls habilités à instruire, prêcher et dispenser publiquement les sacrements dans l'Eglise.

Plutôt que de recevoir des pouvoirs des mains d'une autorité humaine, affirme-t-il, les serviteurs de l'Eglise devraient attendre, avant de s'engager dans le ministère, d'avoir conscience d'une vocation claire par le Christ lui-même.

3. La différence de nature entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel et ses conséquences pratiques

Schwenckfeld met en garde contre une confusion courante à son époque : « ... Qu'on distingue bien entre deux sortes d'ordres en toute chose à savoir l'ordre spirituel et l'ordre temporel, qu'on ne mélange pas les deux sortes d'empires, l'empire du monde et l'empire du Christ ».

Le respect de ce principe entraıne plusieurs conséquences :

- a) Les autorités temporelles n'ont rien à instituer, à ordonner ou à interdire en matière de religion.
- b) « Incroyance et hérésie sont un mal spirituel qu'on ne peut abattre avec aucune épée, brûler avec aucun feu, noyer avec aucune eau. »
- c) Faisant allusion aux pressions qui l'ont amené à quitter Strasbourg, il écrit à Léo Jud, de Spire : « On ne peut bannir quelqu'un à cause de sa foi, sinon le Christ aurait dû chasser du pays juif *Terra Sancta* tous les pharisiens ».
- d) Les « serviteurs de la parole de Dieu et les prédicateurs de la Croix » doivent garder leur liberté, rechercher comme seul maître et protecteur Jésus-Christ, souffrir plutôt la persécution que de faire appel à l'autorité temporelle et à son glaive, bref au « Bracchium Saeculare ». Qu'ils se servent du « gladium spiritus » plutôt que de mettre leur espoir dans les piques et les hallebardes.

4. Le Magistrat et la paix religieuse

Dans sa lettre déjà citée du 10 septembre 1533 à Léo Jud, Schwenckfeld réclame la liberté totale en matière de foi.

A cette demande, les responsables de l'ordre public avaient fait l'objection suivante : Comment la paix peut-elle être maintenue si l'on permet à chaque tête dérangée (« lecz-kopff ») de proclamer ce qu'elle veut ?

Schwenckfeld répond que le rôle du magistrat est certes de veiller à ce que l'ordre soit respecté mais, tant qu'il n'est question que de foi, de doctrine et de cérémonies, il n'a rien à empêcher. Exemple : à Athènes, le Magistrat a bien laissé parler Paul et il en fut de même à Corinthe et à Ephèse ... A Constantinople au temps de Chrysostome, six Eglises coexistaient...

5. Les principes de base pour les relations entre autorités temporelles et Eglises, et leur application concrète

Aux principes déjà cités dans les paragraphes précédents, Schwenckfeld ajoute les suivants :

- a) chaque individu est responsable devant Jésus-Christ, chef unique du Royaume de Dieu, qui ne peut pas être confondu avec l'Etat temporel;
- b) l'emploi de la force pour maintenir le protestantisme ou pour réintroduire le catholicisme est à condamner ;
- c) un Magistrat peut être un chrétien mais il n'en résulte pas que l'autorité temporelle puisse avoir un pouvoir sur l'Eglise.

Dans sa lettre à Jacques Sturm, inspirée par Schwenckfeld, Jacob Held von Tieffenau ajoute à ce sujet que, tout en étant possible, la condition d'un magistrat chrétien serait difficile car « plus nous nous mêlons à ce monde, plus nous nous heurtons aux difficultés de l'homme riche dont le Seigneur a parlé dans Luc 18 (24, 25).

Que cette affirmation n'irrite personne, qu'il soit de condition élevée ou modeste ... mais qu'on prie Dieu pour sa grâce, car l'Ecriture appelle hypocrites ceux qui mettent des coussins sous les coudes des gens (Ezéchiel 13, 18) et qui prétendent rendre large le chemin vers la vie dont le Seigneur a dit qu'il est étroit. » (Mathieu 7, 14.)

d) un « gouvernement chrétien » est une invention récente. Paul n'en a jamais fait mention.

De ces principes, Schwenckfeld tire les conséquences suivantes :

- les papistes ne doivent pas être renvoyés des fonctions officielles et remplacés par des protestants ;
- les autorités civiles n'ont pas le droit de mettre fin à la pratique d'un culte et à l'activité de ses prêtres ;
- il n'est pas de la compétence des autorités civiles de bannir ou de juger pour causes religieuses ;
- les prédicateurs ont commis une erreur en faisant de la Bonne Nouvelle de Jésus un « Casus belli ». La Parole de Dieu n'a besoin ni de casque ni d'épée pour être sauvée ;
- les protestants ont porté atteinte à la liberté religieuse. Comment peuvent-ils l'espérer pour eux de la part de l'empereur ?
- il est insensé d'exhorter les gens du peuple à défendre des principes et à souffrir pour des vérités qu'ils n'ont jamais vraiment compris ni acceptés.

Il semble que Jacques Sturm ait suivi les conseils de Schwenckfeld plutôt que d'écouter les déclarations des prédicateurs de sa ville, opposés à toute réintroduction du catholicisme à la suite de l'Intérim.

6. Prise de position de C. Schwenckfeld face aux persécutions d'anabaptistes :

a) Condamnation du principe des persécutions et des méthodes employées

C.Schwenckfeld ne pense pas que les critiques faites aux anabaptistes justifient les persécutions dont ils font l'objet en Suisse et dans la plupart des territoires du Saint-Empire, y compris Strasbourg (bien que de façon atténuée).

« Un cœur vraiment évangélique est plein de compassion, même envers ses ennemis » affirme-t-il. Toutes les raisons que l'on invoque pour justifier les persécutions ne peuvent pas tenir devant la conscience et devant Dieu. Et Schwenckfeld s'en prend violemment aux méthodes employées, c'est-à-dire « la façon dont vous tentez de les faire passer pour des comploteurs, des perturbateurs et des hommes qui nient la divinité du Christ,

pour les faire souffrir comme de vulgaires voleurs et assassins, qu'avec l'approbation du monde entier on pourrait mettre hors-la-loi, chasser, tuer, pendre et noyer... »

b) La responsabilité des autorités religieuses et civiles

Si les chefs de l'Eglise estiment que cette institution est en danger, qu'ils se souviennent de ce que :

- les apôtres du Christ doivent souffrir et laisser le Seigneur défendre sa Parole par « l'Epée de l'Esprit »,
- l'apôtre Paul n'a pas éliminé les faux apôtres et les contradicteurs (« Oportet haereses esse » 1 Cor. 11, 10),
 - Dieu a aussi des enfants en dehors de l'Eglise,
- il y a parmi les anabaptistes beaucoup d'hommes bons et simples à cause desquels il faudrait les épargner tous, même si l'on avait des griefs valables contre quelques-uns.

N'écoutant que sa conviction et ne se préoccupant pas des conséquences que pourra avoir, pour sa situation à Strasbourg, son intervention en faveur des anabaptistes, Schwenckfeld proteste et intercède.

Habituellement serein et irénique, il trouve des accents véhéments : « Paul dit (1 Cor. 11 : 10) : « Oportet haereses esse » et voilà que les serviteurs de la Parole disent à présent : « Non oportet » et ils crient à peu près comme les Juifs criaient contre le Christ « Crucifige » (Marc 15, 14) et comme les païens contre les chrétiens « Tolle impios » etc.

N'auriez-vous pourtant pas dû penser aux paroles du Seigneur (Luc 21, 19) « In patienta possidebitis animas vestras, Mihi est vindicatam et ego retribuam » (Rom. 12, 19)... » et il ajoute, en note marginale : « Quia David vir sanguinum erat, Domino templum aedificare non poterat ».

Certes, écrit-il à Jacques Sturm, les autorités civiles considèrent qu'il est de leur devoir de punir l'idolâtrie, l'hérésie, et le blasphème. Mais il faut réfléchir aux objections suivantes :

- Comment reconnaître avec certitude les limites de l'hérésie ? Des erreurs sont possibles et fréquentes (cf. Jean 16, 2 : « Il viendra un temps où l'on croira servir Dieu en tuant ses disciples »).
- Même si l'on était sûr de ces limites, C. Schwenckfeld ne peut pas considérer comme digne d'un chrétien de punir ces hérétiques par la force temporelle. « Les Turcs le font, ils n'en sont pas pour autant des chrétiens.«
- Quel apôtre a jamais renversé des autels et puni les gens qui ne partageaient pas sa foi ?

A l'action coercitive et répressive pour la défense de l'Eglise, Schwenckfeld oppose une solution plus évangélique : « Réformer de façon chrétienne, c'est réformer l'homme à partir de l'intérieur, par la Parole et la puissance du Saint-Esprit, et en faire un homme nouveau, selon les ordres explicites du Seigneur et des apôtres. »

Au lieu d'agir dans cet esprit, autorités civiles et religieuses s'acharnent sur les malheureux anabaptistes... « Vous frappez dans le tas comme si vous aviez perdu la raïson. Ce n'est pas ce qu'on appelle défendre chrétiennement la vérité divine. Quel jugement porter sur un tel esprit ? »

Dans le même texte, Schwenckfeld se désolidarise ouvertement de ses hôtes, disant qu'il n'a pu retenir davantage sa pensée sur leur attitude dans ce douloureux problème « afin que moi qui, pendant près de deux ans, ai traité avec vous, je ne sois pas, moi aussi, accusé d'hypocrisie ». Il lance enfin un avertissement solennel : « ... vous les appelez "aveugles baptiseurs de recoins" et "martyrs du diable", ... vous en répondrez devant Dieu! »

7. Où trouver la « vraie Eglise »?

Schwenckfeld se pose en partisan d'un christianisme dynamique, dans lequel des révélations successives ou différentes, faites à des personnes diverses ne doivent pas forcément s'exclure ou même se combattre et où la notion statique d'orthodoxie doit céder le pas à celle de la liberté chrétienne permettant à l'Esprit d'agir quand et où il veut.

Une telle perspective exclut évidemment les manifestations d'intolérance et l'emploi de la contrainte, courantes au temps de Schwenckfeld qui constate que « de nos jours, presqu'un chacun se vante d'être dans la vraie Eglise, à tel point qu'il éprouve l'envie de tirer, par la force, l'autre dans son Eglise à lui ».

Cette « envie » s'étant aussi exercée de divers côtés sur Schwenckfeld lui-même.

Quel sera son choix en matière d'appartenance à une Eglise?

De façon presque amusée, Schwenckfeld exprime son embarras : « Qu'y aurait-il d'étonnant si moi ou un autre homme naïf se faisait du souci pour savoir où il pourrait trouver l'Eglise chrétienne, étant donné que parmi les quatre Eglises principales, chacune condamne publiquement l'autre ? ».

La papiste condamne la luthérienne. La luthérienne condamne la zwinglienne, comme on dit. La zwinglienne condamne l'anabaptiste. L'Eglise anabaptiste condamne toutes les autres...

Pourtant, l'Esprit du Christ est un esprit d'unité... Faut-il s'étonner alors si quelqu'un éprouve le besoin de marquer un temps d'arrêt (« Stillstand ») et ne s'engage complètement dans aucune de ces Eglises jusqu'à ce qu'il ait pu reconnaître la vraie Eglise à son esprit de bonté, d'amour, de sainteté, de patience, d'humilité et de liberté?

8. Les fondements de l'exigence de tolérance chez C. Schwenckfeld

Le R.P. Lecler, dans son « Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme » a affirmé que la demande de tolérance est venue à C. Schwenckfeld par le biais de son individualisme et qu'elle serait donc basée sur un principe de réciprocité.

Notre étude nous a cependant permis de constater que, pour C. Schwenckfeld, l'exigence de tolérance avait des racines bien plus profondes : c'était en effet la conviction que cette attitude était la seule possible pour un chrétien, témoin de l'amour du Christ, et que toute contrainte extérieure était inopérante en matière de foi.

Les choix et prises de position de C. Schwenckfeld et de ses adeptes ont suscité des réactions violentes et hostiles, des calomnies et des injures.

Il est vrai, comme l'a montré B. Vogler, qu'au XVIe siècle les outrances verbales lors des sermons étaient courantes et volontairement appuyées. Il s'agissait en effet pour

les pasteurs d'immuniser, par les sermons, les fidèles contre l'hérésie et ainsi l'engagement confessionnel des pasteurs était peu compatible avec la tolérance.

Il n'en est que plus remarquable de constater que C. Schwenckfeld a refusé d'utiliser les mêmes armes. Il répond avec fermeté, mais avec patience et charité, sans jamais employer l'invective et l'insulte.

S'agit-il de la simple conséquence d'une bonne éducation aristocratique comme l'a sous-entendu F. Wendel en parlant du « doux et séduisant Schwenckfeld »?

Sur ce point aussi, nous avons pu constater que l'attitude de C. Schwenckfeld était sous-tendue par une certitude fondamentale : la haine et la violence (qu'elle soit physique ou verbale) sont incompatibles avec l'esprit de l'Evangile. Il n'a cessé, en effet, de répéter les paroles de Jésus d'après lesquelles on reconnaît un arbre à ses fruits, et qu'un bon arbre ne peut, en aucun cas, porter de mauvais fruits.

Les « Schwenckfeldiens » de Strasbourg et leur lutte pour la tolérance et le libre choix en matière de foi (1529-1621)

Les adeptes de Schwenckfeld se sont groupés à Strasbourg en « conventicules » à effectifs réduits, composés essentiellement de femmes et d'hommes appartenant à l'élite intellectuelle et sociale de la ville.

Il s'agissait de groupes tout à fait informels qui avaient, certes, des habitudes et étaient animés par des personnalités dominantes : ils n'avaient cependant ni hiérarchie, ni clergé, ni règlements ni cérémonies particulières. Leur seul but était l'édification mutuelle par l'étude en commun de la Bible et par la prière.

Ces groupes entretenaient d'importants échanges épistolaires avec C. Schwenckfeld et avec d'autres groupes en Allemagne et en Pologne et ont entrepris très tôt un travail de rassemblement et de diffusion des écrits de leur inspirateur.

Contrairement aux anabaptistes, certains Schwenckfeldiens ne refusent pas de prêter serment. C'est ce qu'affirment Veit von Helffenstein et Urban Kleiber lors de leurs interrogatoires. Ils ont prêter le serment civique lors du « Schwörtag » et sont prêts à accomplir loyalement leurs devoirs de bourgeois.

Cependant, en accord avec leur maître à penser, ils estiment que leur loyalisme ne saurait dépasser certaines limites et J. Schweintzer, prisonnier, dit nettement à ceux qui l'interrogent qu'« en matière de foi il ne peut admettre aucune contrainte ».

Il n'empêche personne d'avoir une opinion différente de la sienne, mais demande qu'on lui laisse sa foi qu'il sait fondée sur Jésus-Christ.

L'esprit de tolérance des Schwenckfeldiens va très loin pour l'époque, et inclut non seulement les chrétiens d'autres confessions, mais même les non-chrétiens tels « les Turcs, les Juifs et les Païens », ce qui semble inadmissible aux prédicateurs.

1) En ce qui concerne les anabaptistes, Urban Kleiber ne cache pas qu'il aime souvent aller assister à leurs assemblées, car ce sont des gens pieux qu'il estime plus que ceux qui passent leur temps au terrain de tir ou dans les débits de boisson. Il n'admet pas que les pasteurs les calomnient en chaire.

Cette attitude bienveillante n'est cependant pas exempte de réserves. Daniel Friedrich, prédicateur devenu Schwenckfeldien, séjournant à Strasbourg en 1606, déplore qu'« à cause de leurs erreurs et divisions, les anabaptistes ont rempli le monde d'amertume »

alors que Schwenckfeld avait bien rappelé qu'en ces temps difficiles, le sage devait savoir, selon les conseils de l'Ecclésiaste, qu'il y a un temps pour parler et un temps pour se taire.

Malgré ces griefs, Michael Grienbaum qui fréquente parfois les anabaptistes afin de connaître leurs positions, pense que leur Eglise « ... est aussi une Eglise de Dieu; Dieu a ses enfants en des endroits comme Francfort, Genève, Lausanne, Strasbourg, Bâle, à Saint-Nicolas et à Saint-André; il possède et conserve aussi son peuple parmi les papistes ».

Petrus Novesianus (Peter von Neuss) partage cette opinion sur *l'Eglise catholique*. Lorsque Marbach lui pose la question : « Vous avez dit que dans tous les peuples quelques-uns peuvent obtenir la félicité éternelle dans la foi qui est la leur », il répond : « Dans le papisme, il existe encore beaucoup de gens qui sont pieux, eux aussi ».

Il est certain que de telles affirmations étaient difficiles à admettre par les chefs de l'Eglise strasbourgeoise. Ces derniers étaient encore plus scandalisés par

2) l'attitude des Schwenckfeldiens envers les non-chrétiens

Pour le pasteur Marbach, par exemple, les choses sont claires : il n'y a pas de pardon des péchés, ni de vie éternelle en dehors de l'Eglise ; par conséquent les Turcs, les Juifs et les Païens sont dans les ténèbres et voués à la damnation.

Veit von Helffenstein, lui, ne voit pas de quel droit il condamnerait des hommes parce qu'ils n'ont pas eu le baptême et ne font pas partie de « notre Eglise ».

C'est dans le même sens que va la réponse d'un tisserand de laine Schwenckfeldien qui, sur son lit de mort, déclare à Pappus qu'il croit que Dieu a dans toutes les confessions des fidèles, qu'ils soient Turcs, Juifs ou Païens qui bénéficieront de la félicité éternelle.

Pour tous les hommes, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur foi, les Schwenckfeldiens réclament

3) le respect de leur liberté de pensée

Cette liberté doit se manifester dans la vie pratique, par exemple dans *l'éducation* chrétienne.

Urban Kleiber et Veit von Helffenstein permettent à leurs femmes et à leurs enfants d'aller à l'Eglise et au catéchisme bien qu'eux-mêmes n'y vont plus guère.

Cependant, Veit von Helffenstein pense que les enfants ne peuvent être amenés à la foi que par l'exemple d'une vie pieuse vécue par les parents dans leur maison, et par une bonne éducation, dans la crainte de Dieu.

Lorsque les jeunes, ainsi élevés, sont capables de confesser personnellement leur foi, qu'on les amène à l'église pour les faire baptiser.

Les baptiser en tant que petits enfants, pense encore Veit von Helffenstein, serait semblable à les marier étant enfants. Ils pourraient rejeter plus tard la validité de cette opération pour laquelle leur consentement n'avait pas été demandé. Un aspect important de cette liberté demandée est aussi la liberté d'information.

Si J. Schweintzer a publié des livres de Schwenckfeld malgré une interdiction qu'il n'ignorait pas, c'est, explique-t-il, parce que les autorités religieuses et civiles refusaient

de donner aux Silésiens une occasion de répondre aux accusations que les prédicateurs lançaient publiquement contre lui.

Par ses publications, Schweintzer déclare avoir voulu faire en sorte que les deux parties puissent se faire entendre par le public.

J.-G. Schield défend devant le Conseil de Strasbourg son droit de lire les livres de Schwenckfeld, et le confiseur Jakob Windschlich, interrogé en 1627, se déclare prêt à beaucoup de concessions, mais refuse toute limitation de sa liberté d'information.

Lorsque les pasteurs lui demandent de lire désormais, pour son édification personnelle « des livres utiles », écrits par des théologiens luthériens à la place des ouvrages écrits par Schwenckfeld qui l'éconduisent, il répond carrément qu'« il ne se laissera pas prendre sa liberté et que chacun peut lire ce qu'il veut. Il se sent capable d'examiner les esprits et de discerner ce qui est injuste ».

Avec une lucidité et une élévation de pensée remarquables, Catherine Zell, dans sa « Lettre à tous les bourgeois de Strasbourg » (1557) exprime et explique cette aspiration profonde à la tolérance et au libre-choix en matière de foi commune à tous les amis de Schwenckfeld. « ... Quel est cet esprit qui vous donne toujours plus envie de tourmenter des gens qui, pourtant, ne font de mal ni à vous, ni à personne ?... ».

Elle constate que Luther, Zwingli, les réformateurs strasbourgeois, Schwenckfeld et les anabaptistes partagent l'essentiel de la foi chrétienne définie dans le Symbole des Apôtres.

Les points de désaccord concernent surtout la discipline et l'organisation de l'Eglise. Sont-ce là des raisons suffisantes pour « s'envoyer au Diable » ? Cela d'autant plus qu'on n'inquiète pas les Juifs qui, pourtant, méprisent Jésus-Christ.

C. Zell pense à ce propos que de ne pas inquiéter les Juifs n'est d'ailleurs que justice, « car on ne peut communiquer la foi à personne par la contrainte ».

Convaincue de l'irréversibilité du mouvement déclenché par la Réforme, elle lance à L. Rabus dans sa lettre écrite après Noël 1556 cet avertissement prophétique : « Croyezvous que les gens se laisseront à nouveau enfoncer dans un ensemble de règlements et de contraintes, comme auparavant ?

Certes non, car la liberté et l'exercice du jugement personnel ont été saisis » (sind ergriffen) et elle sous-entend que ce fait est irréversible.

Le savant docteur Elisaeus Roeslin « physicus » à Haguenau et jouissant du droit de bourgeoisie à Strasbourg, reprend, dans sa correspondance avec D. Sudermann la thèse de Schwenckfeld concernant la « dissémination des élus de Dieu dans tout le vaste monde et notamment aussi parmi les quatre partis religieux ». La conscience de cette vérité devrait inciter à la tolérance.

Le Dr Roeslin va encore plus loin, en accordant dans une autre lettre à D. Sudermann un rôle positif aux guerres de religion : Dieu permet ces affrontements entre partis non sans raison, car ainsi il préserve les siens. Si l'un des partis devait dominer, il ne tolérerait personne qui ne serait pas de sa religion.

« Les ecclésiastiques (« Pfaffen » —sens péjoratif) nous interdiraient le ciel et les princes nous interdiraient la terre. Où iraient alors les chrétiens au cœur bon... (« die guthert zigen Christen ») ?...

Si tous ceux qui se nomment évangéliques étaient de bons chrétiens, la réponse à votre question concernant la guerre serait vite trouvée.

Comme, cependant, le plus grand nombre est, hélas! comme chacun peut le consta-

ter, qu'on laisse donc faire la guerre à celui qui veut la faire. Il faut que le pape trouve son opposition... ».

Comment ces principes de liberté religieuse sont-ils mis en application lorsqu'ils sont partagés par un Schwenckfeldien détenteur du pouvoir ?

L'attitude des barons schwenckfeldiens de Freyberg (Würtemberg), en étroite relation avec les Schwenckfeldiens strasbourgeois J.-G. Schield, Daniel Friedrich et Daniel Sudermann est révélatrice à ce sujet.

Georg-Ludwig von Freyberg (1507-1562) affirme avec force qu'il a toujours laissé à ses sujets le droit de choisir leur religion, ce qui est remarquable à une époque où triomphait le principe « cuius regio, eius religio » (F.M. Weber montre en effet que la masse de ses sujets est restée fidèle au catholicisme).

Le baron, tout en favorisant la vie des conventicules schwenckfeldiens et en ne faisant aucun mystère de sa foi et de ses sympathies, n'a pas introduit sur son territoire un culte schwenckfeldien officiel.

De même, Hans Pleickhardt von Freyberg (1591-1612) fait preuve d'une grande tolérance en favorisant dans son territoire la coexistence d'une église luthérienne, d'une église catholique et d'un cercle schwenckfeldien.

4) Quel devrait, dans cette perspective de tolérance, être le rôle des autorités de la cité et l'attitude des chrétiens envers ces fonctions et leurs représentants ?

Elisaeus Roeslin pense que les autorités doivent

- supprimer l'idolâtrie
- veiller à maintenir leurs sujets dans un bon enseignement
- éviter d'utiliser la force en matière de religion, vu les nombreuses divisions, et vu que les discussions et accords n'ont pas encore pu être réalisés.

Sinon, elles risquent d'arracher le blé avec les mauvaises herbes.

Ce n'est bien sûr pas ainsi que les pasteurs de Strasbourg voient le problème. Cela apparaît dans le rapport adressé par J. Marbach aux XXI au sujet de ses discussions avec les Schwenckfeldiens lors de sa visite à Landau le 3 octobre 1558.

Dans son introduction, il rappelle de son côté qu'un gouvernement chrétien a le devoir de veiller sur ses sujets. Les autorités de Landau ayant adopté la confession d'Augsbourg, l'ont introduite officiellement dans leur Eglise, dans la pensée que les sujets se conformeraient à cette décision.

Or, constate Marbach avec réprobation, il n'en est pas ainsi; certains s'absentent de l'Eglise, la méprisent, suivent des sectes notamment celle de Schwenckfeld. Et Marbach de conclure : « on ne peut plus tolérer une telle attitude sans rien dire ».

5) L'hospitalité des Schwenckfeldiens, signe concret de leur tolérance

Catherine Zell ainsi que Felicitas Andernach et sa famille se sont distingués par leur hospitalité envers toutes sortes de voyageurs ou de réfugiés, ce qui attira au Dr Guinter von Andernach les reproches amers de Marbach. Catherine Zell, à la fin de sa vie, a expliqué ainsi son attitude : « Je me suis occupée de beaucoup de gens avec l'approbation de mon époux Mathieu Zell, j'ai parlé et écrit pour eux, qu'ils soient adeptes de notre cher Dr Luther, de Zwingli ou de Schwenckfeld. Que ce soient de pauvres frères anabaptistes, des riches ou des pauvres, des savants ou des illettrés, selon les paroles de l'apôtre Paul. Tous ont pu venir chez nous. Que nous importait leur nom ?

Nous n'étions bien sûr pas obligés de partager l'opinion et la foi de chacun, mais nous avions le devoir de faire preuve d'amour, de service et de miséricorde envers tous. Cela nous a été enseigné par notre maître, le Christ. »

J.-H. von Tieffenau agit exactement dans le même sens. Sommé de faire le serment qu'il ne fréquenterait et n'hébergerait plus de gens professant des opinions hérétiques et qu'il dénoncerait ceux qui viendraient dans sa maison, il déclare : « ... j'ai, jusqu'à présent, accueilli dans ma maison toutes sortes de gens, sans faire d'exceptions : des prêtres, des moines, des étudiants, des anabaptistes. J'ai reçu tous ceux qui ont cherché refuge auprès de moi, sans me laisser induire en erreur par eux. J'ai fait du bien à ceux qui étaient dans le besoin même si je ne les approuvais pas entièrement, dans l'espoir de leur amélioration. »

Enfin, J.-H. von Tieffenau justifie son attitude en rappelant les exhortations à l'hospitalité de l'apôtre Paul (Héb. 13, 2) et les louanges de Jésus à l'adresse du Samaritain pour son action charitable envers celui que le prêtre et le lévite avaient laissé à terre.

Une telle attitude d'accueil tolérant était aussi défendue par l'imprimeur et éditeur Johannes Schweintzer devant ses juges, en 1556.

Quant à Michaël Theurer, ses fonctions de conseiller des XXI ne le mettent pas à l'abri des reproches véhéments du Kirchenkonvent dont un membre (M. Elias) déclare : « ... il faut aussi se plaindre de ce qu'on ait si longtemps fait preuve de tolérance ; nous savons bien comment Theurer a conservé une couvée au dragon en donnant asile à tous les Schwenckfeldiens qui avaient pourtant été expulsés précédemment à plusieurs reprises ».

6) Comme leur maître, les « Schwenckfeldiens » interviennent, de plus, ouvertement en faveur des victimes de l'intolérance et de la persécution. C'est avec indignation que Catherine Zell s'élève contre « ceux qui traquent les pauvres anabaptistes comme un chasseur qui lance ses chiens féroces contre un sanglier ou un lièvre, alors qu'ils confessent avec nous Christ le Seigneur ». Courageusement, elle défend aussi contre tous ses détracteurs, et cela jusqu'à sa mort, son ancien hôte Schwenckfeld.

De même cette femme remarquable se faisait un devoir de visiter les maisons des pauvres comme des riches pour leur apporter aide et sympathie en cas de peste ou de décès, de consoler et de réconforter les malades et les prisonniers et d'accueillir dans sa maison jusqu'à cinquante ou quatre-vingts réfugiés à la fois.

L'intérêt de l'étape strasbourgeoise pour l'évolution de la pensée de C. Schwenckfeld et pour la diffusion de ses idées dépasse largement le cadre étroit de la cité alsacienne, qui représentait un terrain particulièrement favorable.

Ces circonstances exceptionnelles ont été déterminantes pour Schwenckfeld. Elles lui ont en effet permis

- d'améliorer sa connaissance pratique de l'Eglise « officielle » et des sectes en présence,
- d'observer le genre de relations existant entre elles,
- de déceler, dans le dialogue avec chacune des parties en présence, leurs forces et leurs faiblesses,
- et enfin, de tirer les conclusions de ses expériences, sous forme de proposition d'une voie nouvelle, ayant pour but la réalisation de l'unité des chrétiens plutôt que l'augmentation de leurs divisions.

Il est significatif que c'est à Strasbourg que Schwenckfeld a écrit en 1533, dans son ouvrage « Du combat chrétien et de la seigneurie de Dieu » (« Vom christenlichen streyt und ritterschaft Gottes »), cette conception de l'Eglise qu'aucun des autres protagonistes n'aurait été prêt à faire sienne : « Ainsi nous tenons pour certain que le nom d'Eglise chrétienne signifie, dans l'Ecriture, la communauté ou l'union d'un grand nombre de cœurs et d'âmes croyant en Christ, dont le chef est Christ, notre Seigneur...

Les hommes qui ont en commun un baptême, une foi, un esprit, sont tous des membres de cette Eglise, en quelque lieu qu'ils se trouvent, que ce soit à Rome ou ailleurs, et Christ est leur chef... »

Une telle conception de l'Eglise et des relations entre chrétiens de confessions différentes et que l'on qualifierait de nos jours de « pluralistes » ou d'« œcuménique », surprenait et étonnait certainement beaucoup plus au XVIe siècle qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Vers un nouveau type de croyants

L'importance de Strasbourg, dans le cadre de la confrontation qui a retenu notre attention, réside aussi dans le fait qu'elle fut le lieu d'origine et d'activité de femmes et d'hommes qui ont joué un rôle exemplaire dans l'application et la diffusion de nouvelles formes de vie religieuse.

Schwenckfeld a en effet réussi à intéresser et à rassembler des personnes intelligentes et instruites, aspirant à une vie spirituelle personnelle, en grande partie indépendante de l'influence d'un pasteur ou de la pression d'un groupe. Conscients de la nécessité de progresser dans la connaissance des Saintes Ecritures et dans la soumission à l'action du Saint-Esprit, ils considéraient comme secondaire et stérile la lutte contre des hérésies et pour la défense de dogmes afin d'assurer le triomphe d'une Eglise sur une autre.

La tolérance qu'ils réclament n'implique pas pour eux l'indifférence et le désengagement personnel. Bien au contraire, en pratiquant l'amour du prochain, en luttant contre l'intolérance et l'injustice et en s'efforçant de mener une vie personnelle irréprochable, ils ont témoigné que leur foi était plus que l'adhésion intellectuelle à un système théologique.

Il est certain que ces croyants ont marqué une rupture nette avec l'image de l'Eglise et du fidèle transmise par le Moyen Age, conception dont ne se dégageaient pas vraiment les Eglises « officielles », issues de la Réforme, ni la plupart des sectes.

7) La solution proposée par Schwenckfeld et ses disciples était-elle réaliste ou purement utopique ?

L'on pourrait penser que pour persister, le mouvement schwenckfeldien composé d'abord de groupes informels aurait dû s'organiser et se structurer. Il aurait alors abouti à n'être qu'une secte ou église supplémentaire, ce que Schwenckfeld a toujours voulu éviter, une telle évolution enlevant toute originalité à son projet.

Sa non-structuration volontaire et son ouverture auraient pu constituer au contraire un trait d'union "œcuménique" salutaire entre catholiques, luthériens, calvinistes et anabaptistes dont l'opposition était si violente et si peu conforme au principe de l'amour qui aurait dû rester le signe de reconnaissance extérieur des chrétiens.

Rejetés par tous les partis en lutte, Schwenckfeld et ses adeptes n'ont malheureusement pas eu l'occasion de voir aboutir leurs efforts tendant vers ce but.

Sources principales et bibliographie

A) Sources manuscrites

- 1) Archives du Chapitre Saint-Thomas (Strasbourg)
- 2) Archives municipales (Strasbourg)
- 3) Manuscrits de Daniel Friedrich (Hauptbibliothek der Franckeschen Stiftungen Halle a.S) (R.D.A.)

B) Sources imprimées

- 1) Corpus Schwenckfeldianorum (Tomes I à XIX) (1907 à 1961, Pennsburg) (Pennsylvanie, U.S.A.)
- 2) Quellen Zur Geschichte der Täufer (Tomes VII et VIII) Elsass I und II Teil: Stadt Strassburg 1522-1535, Gütersloh 1959 et 1960 par Manfred Krebs et Jean Rott
- 3) Zell Catherine: "Ein Brieff an die gantze Burgerschafft der Statt Strassburg" 1557

C) Bibliographie

- 1) Brady Thomas A. Horizons européens de la Réforme en Alsace, Strasbourg, 1980
- 2) Dollinger Philippe La tolérance à Strasbourg, Paris 1954
- 3) Gerbert Camille Geschichte der Strassburger Sectenbewegungen, Strasbourg, 1889
- 4) Husser Daniel Caspar Schwenckfeld et les "Schwenckfeldiens" entre églises, sectes et autorités à Strasbourg (1529-1631)
- 5) Koyre Alexandre, Mystiques, spiritualistes et alchimistes du XVIe siècle allemand, Paris, 1955
- 6) Lecler Joseph (R.P.), Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme, Lyon, 1955
- 7) Lienhard Marc, Catherine Zell, in Bibliotheca Dissidentium, Baden-Baden, 1980
- 8) Maron Gottfried, *Individualismus und Gemeinschaft* bei G. Schwenckfeld, Stuttgart, 1961
- 9) Röhrich Timotheus Wilhem, Katharina Zell ... ein christliches Frauenbild, Strasbourg, 1853
- 10) Schultz Selina Gerhard, Gaspar von Schwenckfeld von Ossig (1489-1561) Spiritual interpreter of Christianity, apostle of The Middle Way, pioneer in modern religious thought, Norristown, 1947
- 11) Vogler Bernard, Vie religieuse en pays rhénan dans la seconde moitié du XVIe siècle (1556-1619), Lille, 1974
- 12) Weber Franz Michael, K. Schwenckfeld une seine Anhänger in den freybergischen Herrschaften Justingen und Opfingen, Stuttgart, 1962
- 13) Wendel François, L'Eglise de Strasbourg, sa constitution et son organisation (1532-1535), Paris, 1942.